

## Repères pour la mise en œuvre d'une classe à Projet d'Éducation aux Médias (PEM)

### Qu'est-ce que l'Éducation aux Médias et à l'Information ?

« L'éducation aux médias et à l'information permet de renforcer chez les élèves des compétences transversales indispensables pour se repérer dans un monde où les vecteurs d'information et de communication se multiplient. C'est à ce titre qu'elle s'inscrit à la fois dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dans le parcours citoyen et le parcours d'éducation artistique et culturelle. » Source [EDUSCOL](#)

Le 24 janvier 2022, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a présenté de nouvelles initiatives en vue de la [généralisation de l'éducation aux médias et à l'information](#) : la nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'information, en s'appuyant notamment sur le développement de projets transversaux, vise notamment à faire « comprendre la fabrication et la diffusion d'une information. » Elle « passe par la connaissance et l'utilisation des médias (télévision, radio, presse écrite, web, réseaux sociaux) d'une part, et par la mise en pratique des élèves d'autre part. »

Les orientations pour les cycles 2 et 3 et les programmes du cycle 4 définissent un cadre d'enseignement auquel l'ensemble des disciplines participe. Suite à la rénovation des programmes du lycée général et technologique, le CLEMI a mené un travail de repérage de connaissances et de compétences sur les champs de « **l'éducation aux médias et à l'information** » et « **l'éducation à la donnée** » pour permettre aux enseignants de s'engager dans une démarche d'ÉMI en lien avec les nouveaux programmes disciplinaires. Tous ces documents d'analyse incluant l'enseignement des Sciences Numériques et Technologies (SNT) sont disponibles [ICI](#).

Enfin, des exemples de classes à PEM sont consultables sur [la page CLEMI de Nantes](#).

---

## La classe à PEM : le projet d'une classe avec une heure dédiée dans son emploi du temps

---

### Le principe d'une classe à PEM

- Désigner une classe.
- Il est possible de déposer autant de dossiers que de classes à PEM souhaitées.
- 1 heure d'enseignement supplémentaire consacrée au projet est inscrite dans l'emploi du temps de la classe à PEM.

Parmi les **objectifs** de la classe, il s'agit de permettre aux élèves :

- d'acquérir des compétences d'analyse des médias,
- de les conduire très rapidement à la production de médias.

La pédagogie à mettre en œuvre est donc une pédagogie de projet qui laisse un maximum de place à l'activité des élèves.

L'enjeu consiste à donner aux élèves d'une même classe les clés du fonctionnement des médias (économie, fabrication) pour les aider à développer leur esprit critique face aux nombreuses sollicitations dont ils font l'objet, au travers de l'utilisation des outils numériques.



- Mettre en œuvre une classe à PEM s'appuie *a minima* sur la mobilisation de deux enseignants de disciplines différentes. Le professeur-documentaliste fait souvent partie de l'équipe.

La dotation horaire spécifique de 36 HSA attribuée à la classe à PEM est répartie entre tous les professeurs qui interviennent dans le projet.

### Les étapes préalables à la conception du projet

- Faire un état des lieux et identifier les actions menées dans le cadre de l'EMI dans l'établissement (qui fait quoi, qui utilise quoi ? ...).
- Identifier une ou plusieurs classes dans l'établissement qui pourraient bénéficier de ce projet et inscrire une heure dans leur emploi du temps.
- Définir les objectifs du projet EMI pour la classe en lien avec le projet d'établissement.
- Déterminer le périmètre du projet et sa faisabilité (durée, implication, adhésion de l'institution, cadre, partenaires...). Rester dans une logique du « peu mais bien ».
- Identifier les moyens à mobiliser et les ressources disponibles : lieux, personnes, objets documentaires, corpus intégrant les problématiques des droits d'auteurs...
- Repérer et identifier les partenaires qui seront impliqués dans le projet (médias locaux, associatifs...)
- Communiquer sur le projet et mobiliser toute la communauté éducative sans oublier les parents (journée portes ouvertes, publications, exposition,...).

## La méthodologie

- Articuler les objectifs du projet avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Identifier les besoins des élèves pour une éducation aux médias efficace et en déduire les compétences à développer grâce au projet.
- Mettre en œuvre les activités et identifier les productions à réaliser par les élèves.
- Penser à des déclencheurs d'activités qui inscrivent les élèves dans une dynamique de projet.
- Prévoir des temps de valorisation des productions (sorties, rencontres, participation aux concours, notamment le concours des médias scolaires porté par le CLEMI : [MEDIATIKS](#)).
- Capitaliser, réinvestir les acquis (tutorat entre élèves, projet interclasses, progressivité).
- Identifier les indicateurs de réussite qui permettront d'évaluer le projet.
- Établir un agenda, déterminer les priorités et établir un budget prévisionnel du projet le cas échéant.
- Soumettre l'ensemble du projet à l'approbation du Conseil d'Administration et du Conseil pédagogique.

## Suivi et évaluation du projet

Un accompagnement est assuré par une référente CLEMI pour suivre la mise en œuvre du projet et aider à le réévaluer en cours d'année si nécessaire.

Rappel des domaines concernés par l'EMI qui concourent à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

- Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer (Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit)
- Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre (Coopération et réalisation de projet ; médias, démarches de recherche et de traitement de l'information; outils numériques pour échanger et communiquer)
- Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen : expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres ; la règle et le droit ; responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative.

Etablir un bilan à mi-parcours (état des lieux, difficultés rencontrées...) puis en fin d'année la ou les productions des élèves et le compte-rendu du projet. **Ces bilans seront à adresser à la référente CLEMI.**

Aucune demande de renouvellement ne sera prise en compte en l'absence de ces éléments.

## Formation

Le CLEMI propose deux journées de formation inscrites au PAF pour aider **les professeurs débutants** dans le processus de création puis d'encadrement d'une classe à PEM (inscriptions sur GAIA. Nombre de places limité).

**Contact :** [clemi@ac-nantes.fr](mailto:clemi@ac-nantes.fr)